

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11/09/2023

RENOUVELLEMENT DE LA BANQUE DE QUESTIONS du « CODE » : PLUS DE LISIBILITÉ ET DE CLARTÉ

La banque de questions de l'examen théorique général (ETG) plus communément appelée « examen du code » a été entièrement renouvelée et sera opérationnelle dès le 12 septembre 2023.

L'ETG a pour objectif de s'assurer que les futurs conducteurs (automobiles ou deux-roues motorisés) disposent d'un niveau de connaissance suffisant des règles de conduite et des comportements nécessaires pour partager la route. Il cherche également à faire prendre conscience des risques de la conduite.

Les nouveautés à partir du 12 septembre 2023

Plus de lisibilité dans la formulation....

Chacune des 1 037 questions a fait l'objet d'une réécriture visant à faciliter sa compréhension avec une nouvelle formulation pour améliorer l'intelligibilité.

... et dans les visuels

Les visuels de certaines questions ont été modifiés, en remplaçant les images de synthèse par de vraies prises de vue captées à partir de drones. Pour faciliter les réponses aux questions de mise en situation, le ou les véhicules désignés dans les questions sont désormais entourés en jaune dans le visuel ou l'image.

Des questions plus adaptées à l'essor des nouvelles mobilités

Une dizaine de nouvelles questions dans lesquelles le candidat doit analyser les situations du point de vue d'un autre usager (piéton, motocycliste, cycliste, usager de trottinette électrique, conducteur d'un véhicule lourd) ont été créées.

Plus de clarté

Pour les questions à choix multiples, le nombre de réponses attendues sera désormais indiqué. Par exemple, pour une question qui offre 4 choix de réponses possibles, la mention « plusieurs bonnes réponses » sera affichée lorsque 2 bonnes réponses sont attendues.

Ce qui ne change pas

Les conditions de l'examen ne changent pas, un jeu de 40 questions extrait de la banque de données de façon aléatoire et personnel, est adressé au candidat sur tablette ou ordinateur. 35 bonnes réponses du candidat sont toujours exigées pour valider l'examen. La durée de validité de l'ETG, jusqu'à l'obtention de l'examen pratique, est de 5 ans quel que soit le nombre de présentations.

Contacts presse Délégation interministérielle à la sécurité routière

Amandine Cuinet
06 64 09 17 41

Alexandra Thérizol
06 75 19 83 90